



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MIEUX AMÉNAGER LES TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSÉS AUX RISQUES NATURELS

Avec deux tiers des 35 000 communes concernées, le territoire national est exposé à des risques naturels majeurs, susceptibles de s'aggraver avec le réchauffement climatique (sécheresse, hausse du niveau de la mer, accroissement des mouvements de terrains entraînant des chutes de blocs en montagne, augmentation des épisodes dits cévenols...). Il convient d'adapter l'aménagement urbain pour en limiter les impacts.

Dans les territoires, certaines zones urbaines ou espaces bâtis existants méritent d'être réaménagés, sur lesquelles les collectivités locales doivent intervenir : **reconversion de friches, projet d'aménagement d'espaces publics, projet d'implantation d'équipements...** Ce défi suppose une coordination entre de nombreux acteurs et, souvent, de l'innovation dans la manière de concevoir ces projets urbains, architecturaux et paysagers.

Dans ce contexte, l'appel à manifestation d'intérêt **Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels (Amiter)** s'inscrit dans la continuité des deux éditions du **Grand Prix d'aménagement en terrains inondables constructibles**, à l'initiative des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en lien avec le Plan urbanisme, construction, architecte (Puca) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), en visant à concilier la prévention du risque avec les autres politiques publiques.

L'objectif est ainsi de faire émerger des projets adaptés au risque auquel le territoire est exposé et des solutions pour parvenir à réduire la vulnérabilité du territoire, permettant son développement (économique, résidentiel, touristique, etc.) par la réalisation d'opérations en renouvellement urbain exemplaire.

Un comité de suivi est mis en place durant toute la durée de la procédure. Il **regroupe la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), aux côtés de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), le Puca et le Cerema, le Cepri, la Mission**

interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), l'Agence qualité construction (AQC) et un un architecte-conseil.

Les collectivités lauréates de l'appel à projet ont été sélectionnées après avoir présenté un site qu'elles souhaitent réaménager, en le mettant en perspective avec les aléas auxquels elles sont confrontées. Elles bénéficient d'un accompagnement du Cerema afin de mobiliser les partenaires locaux autour du projet, de mener un diagnostic de vulnérabilité du site et esquisser des scénarios de réduction de vulnérabilité.



L'ensemble de ce travail d'expertise est ensuite consigné dans un dossier, servant de support à l'organisation d'un concours d'idées en matière d'architecture et d'urbanisme, organisé avec l'appui du Puca, dans un cadre expérimental. **Des équipes pluridisciplinaires (architecture, aménagement, risques, paysages...) peuvent ainsi proposer des idées d'aménagements innovants.** Un jury national sélectionnera et récompensera les meilleures idées.

Les collectivités qui le souhaitent pourront ensuite décider de contracter avec les lauréats de l'appel à projet pour la réalisation de tout ou partie de leur proposition. ■

LES LAURÉATS

Quarante-trois communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles, concernées par un ou plusieurs risques naturels majeurs et confrontées à des enjeux de renouvellement urbain, ont répondu à l'appel et proposé des sites de projets. Neuf collectivités ont été retenues par le comité de sélection.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE

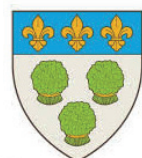
Marseille - Bouches-du-Rhône

Le secteur de la Capelette couvre aujourd'hui plus de 90 hectares : une partie est aménagée, l'autre est en friche. Identifié au départ comme une entrée de ville, à la confluence de l'Huveaune et du Jarret, le quartier constitue maintenant une centralité de cœur de ville. Cependant, la révision du plan de prévention des risques d'inondation a mis en évidence la grande vulnérabilité de ce secteur dont la majorité des terrains peut être impactée de manière significative par les crues. Au regard de cette nouvelle donne, le projet urbain est remis à plat et se traduit par une refonte du dossier de création de la ZAC. Le concours d'idées permettra d'alimenter la réflexion en focalisant par exemple sur le phasage de l'opération, sur le fonctionnement du quartier en période de crue ou sur l'adaptation des équipements existants.



VERNON

Eure



Le site représente plus de 14 hectares, situés entre l'axe entrant de la ville et les bords de Seine. Il présente une mixité fonctionnelle entre habitats collectifs, pavillons individuels de diverses époques et bâtiments industriels. L'espace connaît une vacance prolongée de plusieurs locaux d'activité vieillissants.

Le plan de prévention des risques d'inondation Seine, prescrit le 20 juin 2019, permettra de mieux connaître les aléas et enjeux humains. Le site s'inscrit dans la stratégie de la ville pour le réaménagement et la reconquête des rives du fleuve. Le concours d'idées permettra de nourrir les réflexions de la commune sur l'aménagement de ce secteur stratégique.

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND DAX

Dax - Landes

Le quartier du Sablar constitue une entité urbaine stratégique, dont l'exposition au risque inondation, conjuguée aux difficultés de mobiliser le foncier, freine techniquement et économiquement la requalification. La quasi-intégralité du quartier est exposée au risque : il est soumis à un plan de prévention des risques d'inondation interdisant, entre autres, toutes constructions de logements supplémentaires. Depuis 2008, la ville et l'agglomération ont initié de nombreux projets pour requalifier et redynamiser le quartier du Sablar, notamment le quartier gare. Malgré l'ambition, la dynamique urbaine est ralentie par un bâti déqualifié, des friches qui maintiennent le Sablar dans une relative marginalité sociale et économique. Le concours d'idées permettra de rechercher une nouvelle vision pour ce secteur stratégique.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS-MÉDITERRANÉE

Béziers - Hérault

Le secteur historique du faubourg de Béziers, le long de l'Orb et du canal du Midi, est

un tissu mixte d'habitats souvent dégradés (45 % des 930 ménages sont pauvres), d'équipements vieillissants et d'activités économiques et commerciales d'un dynamisme modeste mais réel (596 entreprises). Le secteur présente ainsi des enjeux de renouvellement urbain en termes de revalorisation et de réhabilitation de l'habitat, de confortement des services à la population et s'inscrit dans le projet de revalorisation touristique aux abords du canal du Midi. Cette zone se caractérise également par son inondabilité liée aux crues de l'Orb. Le concours d'idées permettra d'éclairer tous les acteurs du projet et de prendre en compte les risques dans le cadre du projet de renouvellement urbain.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE FLEURIE

Touques - Calvados

Anciennement exploité par EDF sur sa totalité, le site est aujourd'hui propriété de la société Engie et occupé partiellement par Enedis. Une vingtaine de salariés sont sur site et les anciens logements de fonction sont murés. Le secteur est l'un des rares espaces situés en zone urbanisée qui pourraient faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain qualitatif le long du fleuve. Le site Engie s'insère en effet dans un projet d'ensemble de reconquête du fleuve par les modes doux. Le concours d'idées permettra de poser les bases d'une future mission de maîtrise d'œuvre urbaine.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE MONTEREAU

Montereau-Fault-Yonne - Seine et Marne



Avec ses 120 hectares, le parc d'entreprises du Confluent à Montereau-Fault-Yonne est le plus grand et le plus ancien parc de l'intercommunalité, situé à la confluence de la Seine et de l'Yonne. La communauté de communes du Pays de Montereau a débuté une démarche de valorisation du parc d'entreprises en engageant d'importants travaux de réhabilitation des voiries et réseaux. Deux études portant sur l'aménagement foncier du site et sur les aspects hydrauliques ont également été réalisées. Actuellement, le site comporte 80 entreprises et plus de 1130 emplois. Le concours d'idées permettra d'imaginer de nouvelles manières d'aménager et de nouvelles formes architecturales conjuguant le besoin des entreprises, les enjeux urbains et de gestion du risque.

SAINT-ÉTIENNE

Loire

ville de
Saint-Étienne
L'expérience design

Le secteur de la Rivière-Valbenoite constitue une entrée de ville au sud de Saint-Étienne. Il fait partie des secteurs les plus impactés par les débordements rapides du Furan. Ce quartier de 38 hectares est aujourd'hui composé d'une zone d'activités peu dynamique et vieillissante et d'un tissu hétérogène de bâtiments d'habitat collectif, d'activités et de friches industrielles. Il accueille près de 1500 habitants et 1800 emplois. La faiblesse des espaces publics et la présence de locaux désaffectés rendent cette zone peu attractive, malgré l'approbation d'un plan de prévention des risques d'inondation, d'un contrat de rivière et d'un programme d'action pour la prévention des inondations en cours de finalisation (2020-2025). Le concours d'idées permettra de poursuivre le travail de diagnostic engagé par l'agence d'urbanisme (EPURES).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire - Loire atlantique



Le secteur Hal-luard-Gauthier est situé aux portes du centre-ville, à proximité immédiate de la gare TGV et se connecte à la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire. C'est un ensemble hétéroclite de 4 hectares où se côtoient activités artisanales, maisons individuelles, foncier ferroviaire déclassé, bâtiments désaffectés... C'est une des dernières réserves foncières située à proximité du centre-ville. Le site est également exposé au risque de submersion marine. La collectivité a donc lancé une mission technique, urbaine et programmatique sur ce secteur afin de connaître les conditions dans lesquelles une opération de renouvellement urbain serait possible. Le concours d'idées permettra de décliner à des échelles architecturales les grandes orientations urbaines et paysagères.

TOURS MÉTROPOLE

Saint-Pierre-des-Corps - Indre-et-Loire

Le secteur proposé est une zone de grands équipements de 146 hectares qui s'est développée en fonction des opportunités, sans prise en compte du risque d'inondation, sans stratégie de cohésion et de qualité urbaine et environnementale. Il comporte un parc des expositions, une fête foraine, un stade, un circuit automobile, un lycée et un collège... Les questions de l'accessibilité multimodale et de la prise en compte du risque inondation par le Cher sont déterminantes pour l'avenir du site. Le concours d'idées permettra de repenser cette partie de ville en mêlant de façon ambitieuse la prise en compte du risque d'inondation, la qualité urbaine et environnementale et en s'ouvrant pleinement sur le Cher. Il permettra également de préfigurer certaines actions du programme d'actions de prévention des inondations.



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ



Cet appel à manifestation d'intérêt (A MI) permet aux collectivités retenues de bénéficier sans contreparties financières :

- **de l'expertise du Cerema et du PUCA** sur les modalités permettant de concilier leurs enjeux d'aménagement et la réduction de leur exposition aux risques ;
- **d'esquisses de solutions de conception**, au stade du concours d'idées, susceptibles de pouvoir répondre à ces modalités ;
- **de la valorisation au plan national des démarches et projets qu'elles auront conduits** dans le cadre du présent AMI au travers de ses différents dispositifs de communication (séminaires, communications dans la presse spécialisée, etc.).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.ecologie.gouv.fr

www.cerema.fr

www.urbanisme-puca.gouv.fr